

L'an deux mil vingt-quatre, le 07 juin à 20h00, le Conseil Municipal dûment convoqué le 03 juin 2024, s'est réuni à la salle du Conseil sous la présidence de M. Serge THEALLIER, Maire.

PRESENTS :

Mmes Emilie BILISARI / Christiane CHAMPILOU / Elisabeth FRESNEAU-LABARRE /
MM. Sylvain BARRY / Jérémy COLZANI / Christophe JOHNSSON / Renaud MARTEL / Julien PIREYRE / Serge THEALLIER /
Gilles VAYSSIERE.

ABSENTS :

Mme Audrey CHAVAROT a donné pouvoir à Mme Christiane CHAMPILOU.
Mme Audrey COURBON a donné pouvoir à Elisabeth FRESNEAU-LABARRE.
Mme Christiane DEFFRADAS a donné pouvoir à M Gilles VAYSSIERE.
Mme Paméla PICARD a donné pouvoir à M. Renaud MARTEL.
M. Stéphane FAURE a donné pouvoir à M. Serge THEALLIER.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du conseil précédent.
2. Logement ancienne poste (mise en location).
3. Validation bureau pour élection de 9 juin.
4. Suivi des dossiers.
5. SI et commissions.
6. Demandes d'urbanisme.
7. Questions diverses.

En ouverture de séance, Renaud MARTEL est élu secrétaire et l'ordre du jour proposé est adopté.

Ordre du jour

1) Approbation du compte rendu du conseil précédent :

Les comptes rendus de réunion du mois d'avril 2024 et du mois de mai 2024 sont adoptés.

2) Logement ancienne poste (mise en location) : (D n° 2024_23).

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que les travaux nécessaires pour la remise en location du bâtiment de l'ancienne poste sont terminés.

Monsieur le Maire propose de fixer :

- la location à 700 € par mois sans les charges, avec une révision annuelle du loyer calculé sur le coût de la construction publié par l'INSEE,
- qu'un dépôt de garantie d'un mois de loyer sera demandé au locataire à la signature du contrat de location,
- que le locataire devra contracter une police d'assurance pour la garantie des risques qui lui incombent du fait de la location,
- qu'une convention sera signée entre les parties concernant la servitude de passage pour M. COSTE Stéphane propriétaire de la parcelle jouxtant la parcelle contenant le bâtiment de l'ancienne poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- De valider les propositions ci-dessus,
- De charger le Maire d'exécuter toutes les formalités nécessaires à cette location et de signer tout document y afférent.

En exercice : **15** Présents : **10** Votants : **15 Pour** : 15 Contre : 0 Abstention : 0

3) Validation bureau pour élection de 9 juin :

Planification du bureau de vote.

4) Suivi des dossiers :

4-1) Discussion autour de la fermeture de la boulangerie au 30 juin 2024. Etude faisabilité de dépôt de pain, voir avec la CC TDM.

4-2) Travaux chemin Rural : Durant les travaux, la circulation est alternée par feux tricolores et est limitée à 30 km/h dans les deux sens sur le chemin rural n°20 du lieu-dit « Saint-Bertrand » à compter du 10 juin 2024 pour une durée maximale de 60 jours.

4-3) voirie 2024 : l'appel d'offre est lancé, la commission d'appel d'offre se réunira le 5 juillet à 18h00.

4-4) **Convention pour la facturation, le recouvrement et le reversement des redevances d'assainissement collectif : (D n° 2024_24).**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention qui fixe les conditions générales de recouvrement des redevances et taxes d'assainissement collectif pour les abonnés identifiés en assainissement collectif pour les communes ayant transféré la compétence eau potable au SIEA RGD.

Il rappelle que la collectivité charge le SIEA RGD, qui l'accepte au recouvrer pour son compte aux redevances et taxes d'assainissement collectif des abonnés et propriétaires redevables disposant d'un branchement assainissement et rejetant des eaux usées domestiques à compter de cette année.

Il précise que la convention prend effet au 01 août 2024 pour une durée de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- D'approuver la convention pour la facturation, le recouvrement et le reversement des redevances d'assainissement collectif.
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention annexée à la délibération.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

En exercice : **15** Présents : **10** Votants : **15 Pour** : 15 Contre : 0 Abstention : 0

5) SI et Commission :

5-1) Mur du cimetière : l'entreprise BMC Construction va exécuter les travaux de réfection d'une partie du mur d'enceinte du cimetière.

5-2) Compte rendu Réunion du SIGEP par M. Serge THEALLIER.

5-3) Fête de l'école samedi 22 juin 2024, information par M. Serge THEALLIER.

6) Demande d'urbanisme :

Sans objet.

7) Questions et infos diverses

7-1) Discussion sur les tarifs de location de salles communales qui n'ont pas été actualisés depuis le 1^{er} janvier 2014. Suite aux augmentations successives des coûts de l'énergie, Il serait nécessaire de revoir ces tarifs de location de salles communales pour l'année 2025. Reporté au prochain conseil.

7-2) **Remplacement agence postale : (D n° 2024_25).**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la nécessité de remplacer Madame Corinne CABUROL, Adjoint Administratif Principal 2^{ème} Classe, Titulaire à temps complet durant ses congés annuels pour les périodes du 24 juillet 2024 au 27 juillet 2024 et du 10 septembre 2024 au 25 septembre 2024 pour permettre d'effectuer le travail courant au sein de la Mairie.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée, la candidature de Madame Johana FAURE,

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré et à L'unanimité des membres présents et représentés :

- **Emet** un avis favorable pour l'embauche de Madame Johana FAURE du 24 juillet 2024 au 27 juillet 2024 à raison de 10 heures pour cette période. Du 10 septembre 2024 au 25 septembre 2024 à raison de 48 heures pour cette autre période.
- **Charge** le Maire d'exécuter toutes les formalités nécessaires à ce recrutement.

En exercice : **15** Présents : **10** Votants : **15 Pour** : 15 Contre : 0 Abstention : 0

- 7-3) Discussion sur les Problèmes au lieu-dit Troisville.
- 7-4) les 4A : Invitation à la célébration des 30 ans de l'association au Château d'Aulteribe, samedi 15 juin 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 Heures 25.

S. THÉALLIER	E. FRESNEAU-LABARRE	C. CHAMPILOU	R. MARTEL	S. BARRY
E. BILISARI	A. CHAVAROT A donné pouvoir à Christiane CHAMPILOU	J. COLZANI	A. COURBON A donné pouvoir à Mme Elisabeth FRESNEAU-LABARRE	C. DEFFRADAS A donné pouvoir à Gilles VAYSSIERE
S. FAURE A donné pouvoir à M. Serge THEALLIER	C. JOHNSON	P. PICARD A donné pouvoir à M. Renaud MARTEL	J. PIREYRE	G. VAYSSIÈRE